



# macartevacances

*La carte de paiement des salariés*

*Culture, loisirs et vacances*

Votre COS vous propose cette année  
Une épargne vacances sous la forme d'une carte MASTERCARD.

## Comment utiliser macartevacances ?

*Utilisable en France et à l'étranger  
(sans frais de commission)*

*Sur place et sur internet !*

Grâce au réseau Mastercard®, macartevacances bénéficie de tous les avantages d'une carte de paiement.

Dépensez dans un réseau illimité de prestataires au sein du périmètre des Vacances, du Sport et de la Culture.

Utilisez macartevacances chez tous les prestataires qui acceptent la carte bancaire.

**Attention, macartevacances n'est pas valable dans les restaurants (sauf s'il est lié à un hébergement (Petit déjeuner, demi pension, pension complète))**



### Séjours & Hébergements

Hôtels, locations, villages et clubs de vacances, campings, colonies, gîtes ...



### Voyages & Transports

Trains, avions, ferry, autocars, agences de voyages, locations de véhicules, Péage (au guichet)...



### Culture & Découverte

Concerts, musiques en ligne, musées, spectacles, parc d'attraction ...



### Loisirs Créatifs & Récréatifs

Tennis, natation, athlétisme, locations de ski, karting, bowling, locations de vélos ...

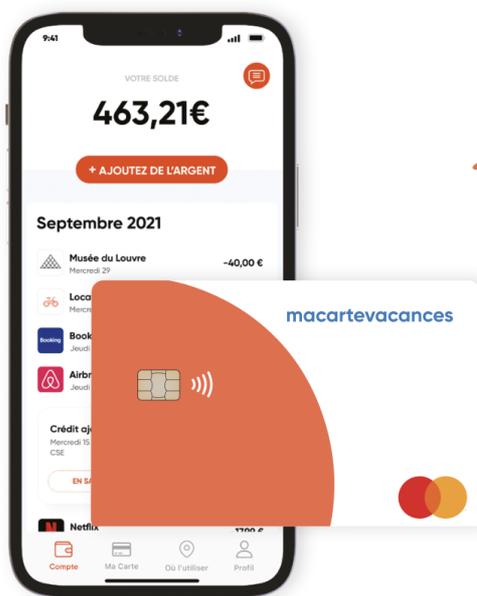
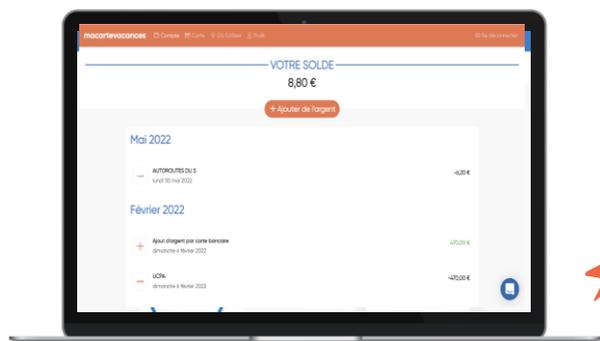


macartevacances



# Une carte de paiement associée à un site internet et à une application mobile

## comment l'utiliser ?



Dès la réception de votre carte, connectez-vous sur le site [www.macartevacances.fr](http://www.macartevacances.fr) ou l'application mobile pour activer votre carte et piloter facilement votre compte.



Solde disponible  
en temps réel et partout



Consultez simplement votre  
historique de transaction



Bloquez et débloquez votre carte  
en cas de perte ou de vol



Ajoutez un moyen de paiement  
pour compléter vos achats

Retrouvez-nous sur [youtube](https://www.youtube.com)



[www.macartevacances.fr](http://www.macartevacances.fr)



# IMPORTANT

- *Coût de la carte pour l'agent : 6 € lors de la souscription (carte valable 3 ans)*
- *Le COS prend en charge le coût de l'abonnement (12 € par an) tant que l'agent souscrit à macartevacances lors des campagnes d'épargne vacances*
- *Lors de la campagne 2024, le bénéficiaire du COS qui souhaite conserver macartevacances sans épargner, devra s'acquitter du montant de l'abonnement soit 12 €*